

CONSULTATION COMMERCIALE N° 08/2024

CAHIER DES CHARGES

Objet : Réalisation d'un espace d'information touristique sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'Aéroport Marseille Provence au nouveau Hall Arrivées Terminal 1 : Passagers & Visiteurs

.....

CONTEXTE

Le Comité Régional de Tourisme Provence Alpes Côte d'Azur est en charge de la promotion touristique de la région. C'est un partenaire support, expert et fédérateur pour l'ensemble des institutionnels et professionnels du tourisme, qu'il accompagne et soutient par ses actions de promotion auprès de la presse, des tour-opérateurs et du grand public.

Sa stratégie marketing se structure autour de trois grandes destinations : Provence, Alpes du Sud et Côte d'Azur. Au-delà de son action de promotion du large éventail d'offres et thématiques touristiques de la région, le CRT agit aussi plus spécifiquement sur certaines filières : vélo, écotourisme, tourisme de savoir-faire, agritourisme, MICE...

C'est dans le cadre de son action « grand public » que se situe l'objet du présent cahier des charges.

OBJET

Le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur aménage un espace d'information touristique au sein de l'aéroport Marseille Provence de 6,44m x 11;12m.

L'objectif est de valoriser la destination **Provence** mais aussi les **Alpes du Sud** et la **Côte d'Azur**, auprès des clientèles nationales et internationales qui arrivent à l'aéroport Marseille Provence, dans le nouveau terminal (qui sera ouvert le 17 juin 2024).

Le CRT fait appel à un prestataire qui aura en charge la conception, le montage et la maintenance d'un espace régional, portant visuellement les 3 destinations internationales de la région, la Provence, les Alpes du Sud et la Côte d'Azur.

Les équipements mis en œuvre au sein de l'espace d'information devront mettre en lumière les différents atouts des 3 destinations, au premier rang desquelles la Provence compte-tenu de la localisation de l'aéroport.

Architecte du Terminal 1 dans lequel sera aménagé le bureau d'information : Foster + Partners

Lien du site de l'aéroport qui décrit le nouveau terminal :
<https://www.marseille.aeroport.fr/societe/coeur-daeroport>

1. LA CONCEPTION D'UN ESPACE ACCUEIL TOURISME : POUR PROMOUVOIR LES DESTINATIONS PROVENCE, ALPES DU SUD ET COTE D'AZUR

L'espace Tourisme permettra l'accueil des voyageurs et sera basé aux arrivées en provenance de France, Europe et international. Sa surface totale sera de 70 m².

La conception de cet espace devra prévoir des zones d'information sur les activités à faire dans notre région (avec QR Codes pour accès à de l'information plus détaillée), la mise en scène de grands visuels et d'une grande carte régionale, un mur d'écrans (ou un très grand écran) mais également d'une zone permettant par exemple de faire des selfies. L'espace aménagé devra aussi permettre d'accueillir des animations/événements de nos partenaires/grands événements/accueil congressistes, etc...

Il est aussi primordial que la conception permette une bonne intégration dans le bâtiment créé par Foster + Partners : Vidéo à consulter <https://youtu.be/7dY-ZXayO9g>

Cet espace est ouvert (sans mur), il y a possibilité de dresser un mur pour y positionner un écran, visuel, présentoir : voir le plan

La structure et l'équipement de l'espace d'accueil :

Besoins

1. Une zone mettant en lumière les 3 grandes destinations de la région avec l'équilibre suivant : la Provence pour 60 %, les Alpes du Sud pour 25 % et la Côte d'Azur pour 15%. Cette répartition est indicative et pourra être ajustée en fonction des choix d'aménagement proposés.
2. Une enseigne Bienvenue en Provence-Alpes-Côte d'Azur, permettant de rappeler la dimension régionale
3. Un mur d'écrans ou un très grand écran avec système de diffusion automatisé de vidéos, permettant de valoriser nos destinations en continu. Ils devront être bien visibles des voyageurs.
4. Un espace selfie, en étant force de proposition (pointu, 2CV/Méhari, ...) cf annexe stand du CRT à l'aéroport Nice Côte d'Azur
5. Des présentoirs permettant la diffusion de documentation quand cela est jugé utile par le CRT (format A5 ou A4, modulable), des QR codes dirigeants vers des sites dédiés aux activités/événements de la Région.
6. Une vitrine permettant de mettre en lumière les produits de la marque Provence
7. L'éclairage et les branchements électriques : le prestataire devra prévoir et soigner l'éclairage général de l'espace dans sa globalité (toutes les zones) en prévoyant des prises électriques accessibles.

A noter que l'ensemble des éléments mis en scène devront être fixés afin d'éviter tout déplacement ou vol.

2. LA DÉCORATION

La décoration devra laisser une place importante à de grands visuels (visuels rétro-éclairés en particulier) de nos 3 destinations ainsi qu'une très grande carte de la région rétro-éclairée et permettant de visualiser les 3 destinations. Comme indiqué ci-dessus, le contenu devra partir de l'échelle régionale puis proposer un zoom sur la partie Provence pour environ 60 % de l'espace (moitié littoral/moitié arrière-pays), pour la partie Alpes du sud pour environ 25 % (été et hiver),

et Côte d'Azur pour 15 %, y compris des visuels rétro-éclairés. Une décoration contemporaine et en lien avec nos destinations est attendue.

En option, une décoration florale stabilisée (pérenne et sans entretien), en privilégiant des espèces locales de la région (exemples : olivier, lavande, romarin... (Provence), citronnier, mimosa... (Côte d'Azur), sapin/mélèze (Alpes).

Les thématiques indicatives des visuels par marque de destination en annexe (visuels fournis par le CRT)

Provence : Art de vivre/gastronomie/vin/culture/festival (équilibre littoral/arrière-pays)

Alpes du Sud : Montagne été (rando, vélo) & activités neige (ski, raquettes, ...)

Côte d'Azur : Générique mer, culture/jardins, patrimoine architectural, UNESCO Nice, événements hiver (carnaval, fête du citron, ...)

DEMANDES COMPLEMENTAIRES

Le prestataire devra fournir l'ensemble des certificats relatifs aux obligations, anti-feux notamment, concernant les matériaux et le mobilier fournis ainsi que les attestations d'assurances obligatoires.

Prendre en compte le déplacement des PMR.

Une attention particulière sera portée au choix de matériaux écologiques ou favorisant la prise en compte de l'environnement (matériaux naturels ou recyclés, utilisation d'encre végétales...).

RÉPONSE À LA CONSULTATION

Mise en ligne sur le site CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur : le lundi 04 mars 2024

La date limite de réception des offres est fixée : le 29/03/2024 à 12h00 au plus tard

La proposition complète devra être adressée par email à l'attention de :

1. Catherine LIPAROTI - Directrice Administrative et Financière :
c.liparoti-giroud@provence-alpes-cotedazur.com
2. Christèle CAGNOTIS - Responsable des marques de destination Provence et Alpes du Sud :
c.cagnotis@provence-alpes-cotedazur.com
3. Yannick Le MAGADURE - Directeur Marketing
y.lemagadure@provence-alpes-cotedazur.com
4. Céline LUCIDO - Chef du Service Logistique & Moyens Généraux :
c.lucido@provence-alpes-cotedazur.com

Pour toute question :

Contact administratif

Catherine LIPAROTI - 04 91 56 47 00 direct 03 - 07 88 42 42 61

Contact technique

Yannick Le MAGADURE - 04 91 56 47 00 direct 10 - 06 20 28 08 27

Christèle CAGNOTIS - 04 91 56 47 00 direct 41 - 06 85 21 61 45

PIECES A FOURNIR

- Présentation de la société et de ses références
- Le plan et ou maquette
- Proposition financière détaillée €TTC poste par poste
- TVA interne, intracommunautaire
- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Certificats de régularité fiscale et sociale (Année N-1)
- Fournir la Déclaration DC4 si appel à la sous-traitance

- Le présent cahier des charges paraphé, daté et signé avec la mention « lu et approuvé » par le prestataire

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse positive ou négative. Les propositions incomplètes seront systématiquement exclues de la consultation.

CRITERES D'ATTRIBUTION

- La créativité en matière de décoration et la qualité de l'agencement de l'espace (60 %)
- Le prix (20 %)
- Les références pour des aménagements d'espaces (20 %)

Budget indicatif : 50 000 € TTC

COPYRIGHT ET CONFIDENTIALITE

Tous les documents liés à cet appel d'offre, y compris les annexes, sont strictement confidentiels et ne peuvent servir à un autre but que de répondre à cet accord cadre. Il est interdit de copier, diffuser de quelque manière que ce soit tout ou partie de ces documents sans une autorisation préalable du Comité Régional du Tourisme Provence Alpes Côte d'Azur.

CHOIX DU PRESTATAIRE

Par la Commission des marchés du CRT : **mi-avril 2024**

Notification de la mission et réunion de cadrage : **fin avril 2024 au plus tard**

ANNEXES ET SITES A CONSULTER

Annexes :

- Charte graphique : Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Provence : nouvelle campagne de communication
- Alpes du sud : brochure valeurs de la marque et éléments charte graphique
- Côte d'Azur en Hiver : voir les éléments des sites à consulter ci-dessous kit de communication
- Concept architectural aménagement du stand d'information de l'Aéroport Nice Côte d'Azur
- Eléments fournis par l'Aéroport Marseille Provence (confidentiel) : Plan et présentation zone arrivée

Sites à consulter :

[Marques de destination | Provence-Alpes-Côte d'Azur Tourisme \(provence-alpes-cotedazur.com\)](https://www.marque-provence.com)

www.marque-provence.com

www.purealpes.com

[Kit de communication Côte d'Azur en Hiver \(provence-alpes-cotedazur.com\)](https://www.purealpes.com)

[Côte d'Azur | Provence-Alpes-Côte d'Azur Tourisme \(provence-alpes-cotedazur.com\)](https://www.purealpes.com)

[Winter is the new Summer : \(re\)découvrez la Côte d'Azur en hiver \(youtube.com\)](https://www.purealpes.com)